

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe.

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 29/04/2023 10:41

Je suis radicalement opposé à ce projet d'arrêté, en ce qu'il ajoute à la chasse « normale », deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau, soit « légitime » une extermination sans contrôle ni limite de cette espèce, par des méthodes particulièrement barbares, indignes de notre pays et de notre temps, à des périodes **où les jeunes ne sont pas encore tous sevrés et où ils restent étroitement dépendants des adultes !**

Une « note de présentation » et un projet d'arrêté qui ne comprennent aucun argumentaire permettant de juger du bien-fondé de « périodes complémentaires de vénerie sous terre » !

Sinon un argument qui n'est pas recevable : « vu les propositions formulées par la fédération départementale des chasseurs de la Sarthe ». Car les chasseurs sont à la fois « juges et parties », – « Nemo iudex in causa sua » – , ce qui les disqualifie !

Votre « note de présentation » et votre projet d'arrêté sont indignes d'un service de l'Etat ! Ils sont une insulte à l'Intelligence et à la Raison ! Sans compter que vous privilégiez une infime minorité de citoyens contre l'immense majorité des Français qui demandent, sondage après sondage, par exemple 83% – One Voice 2018, l'interdiction de la vénerie sous terre, un mode de chasse que 75% des sondés pensaient révolu (sondage IPSOS - 2018) !!!

Œuvrez pour la VIE !!! Laissez vivre les blaireaux !!!

Grimbert DAUBRES – 79 ans ; Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de paysans/éleveurs ; habitant un hameau d'une commune rurale ; particulièrement heureux de pouvoir montrer à mes petits-enfants, les traces du passage sur ma propriété, de renards, de blaireaux, de fouines et autres « nuisibles » ! En attendant que le loup et le lynx nous rendent enfin visite !